

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

---ooOoo---

SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2017

---ooOoo---

Le vingt octobre deux mille dix-sept à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mons en Barœul s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Rudy ELEGÉEST, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance conformément à la loi pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

**1 – POLITIQUE DE LA VILLE – RENOUVELLEMENT URBAIN**

- 1/1 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association ADÉLIE
- 1/2 – Passation d'un protocole transactionnel avec l'équipe de maîtrise d'œuvre des espaces publics du « Nouveau Mons »
- 1/3 – Passation d'un protocole transactionnel relatif au projet de requalification des espaces publics au rez-de-chaussée de la résidence de l'Europe

**2 – URBANISME – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

- 2/1 – Délégation de Service Public pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement – Décision d'attribution

**3 – TRAVAUX**

- 3/1 – Travaux des sanitaires de l'école La Paix – Remise de pénalités de retard appliquées à l'entreprise BRGC

**4 – FINANCES**

- 4/1 – Décision Budgétaire Modificative n° 3 – Budget principal et budget annexe patrimoine locatif

**5 – PERSONNEL**

- 5/1 – Modification du tableau des effectifs municipaux au 1<sup>er</sup> novembre 2017

## **8 – SPORTS – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE**

8/1 – Tarification des équipements sportifs aux collèges

## **13 – DIVERS**

13/1 – Avis du conseil municipal sur le rapport annuel du Contrat de Ville Métropolitain

13/2 – Présentation du plan de formation 2017-2019 des agents de la Ville

13/3 – Présentation des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord

13/4 – Présentation des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de marchés publics

## **QUESTIONS DIVERSES**

Mme JAMIL HUSSAIN procède à l'appel des membres du conseil municipal.

### Etaient présents :

M. ELEGEST, Maire ; M. BOSSUT, Mme DUBRULLE, Mme DA CONCEIÇÃO, M. JONCQUEL, Mme LEDÉ, M. TOUTIN, Mme ADGNOT, M. BLOUME, M. DEVOUGE, Adjoints ; Mme CHABANE, Mme VETEAU-DUGUEY, Mme JAMIL HUSSAIN, M. GÉRY, Mme BERGOGNE, M. LEDÉ, Mme AJIAR, M. LEBON, Mme CHATTELÉE, M. WASIEWICZ, Mme DUPONT, M. POURCEL, Mme WICKE, M. PANNETIER, Mme ALBA, M. MAES, Mme BAUDOIN, M. DECLERCQ, M. GARCIA, Mme LAVALLEZ, M. TONDEUX.

### Etaient représentés :

Mme MEHALIA par M. JONCQUEL ; M. LAMPE par Mme BERGOGNE ; Mme GINGOLD par Mme CHABANE ; M. SCHOOS par Mme DA CONCEIÇÃO

### Absents excusés :

Mme BAUDOIN

M. le Maire salue M. BAZIN, correspondant de la Voix du Nord, qui a rejoint le territoire des Weppes après une dizaine d'années passées à Mons en Barœul.

Mme LAVALLEZ ajoute qu'elle connaît bien ce territoire pour y avoir travaillé et souligne que les Weppes sont en mouvement avec notamment le Musée de Fromelles et beaucoup d'autres projets.

M. le Maire indique que l'ordre du jour est relativement léger. Il fait part de l'exposition sur la brasserie PELFORTH au Fort de Mons et de la fête des allumoirs en cours.

M. LEDE ajoute qu'une pièce de théâtre de la compagnie « la belle histoire » est programmée à la salle Allende ce soir à base de pièces de Molière après une présentation pour les collégiens dans l'après-midi qui s'est passée magnifiquement.

M. le Maire explique que la salle Allende fonctionne de façon intense et évoque le « One man show » de Jean-Louis DEBRÉ ainsi que le spectacle de cirque de l'équipe du PRATO.

Il souligne également la belle émotion ressentie lors de la cérémonie de remise de la Légion d'honneur, occasion unique de rassembler toutes les pages de sa vie et les personnes rencontrées. Il remercie les élus, les équipes municipales et les 400 Monsois présents. Il considère que cette distinction honorifique est partagée avec toutes les générations d'élus.

Le procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

### **1/1 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association ADÉLIE**

M. le Maire explique qu'il s'agit d'une subvention exceptionnelle pour un nouveau dispositif : la « Garantie jeunes ».

Il précise qu'il n'est pas possible actuellement d'accueillir les agents de la Mission Locale de Mons en Barœul et qu'il est temporairement nécessaire d'établir un partenariat avec la ville de Villeneuve d'Ascq.

Il ajoute qu'il s'agit de prendre en charge quelques frais de fonctionnement par le biais de cette subvention exceptionnelle dans l'attente de l'installation d'ADÉLIE dans les locaux de l'ancienne école Mendès France.

M. GARCIA demande comment a été calculé le montant.

M. le Maire lui répond que 1 975,60 € correspondent aux fluides et que la location de photocopieurs, les abonnements, l'assurance et les connexions WEB représentent 4 313,40 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **1/2 – Passation d'un protocole transactionnel avec l'équipe de maîtrise d'œuvre des espaces publics du « Nouveau Mons »**

M. le Maire indique que la délibération 1/2 concerne la maîtrise d'œuvre sur les espaces publics du « Nouveau Mons » qui fait l'objet d'un groupement de commandes entre la Ville et la MEL.

Il ajoute que suite à des retards dans le cadre de ce marché et à la passation de marchés complémentaires, des échanges ont eu lieu avec la maîtrise d'œuvre pour opérer des concessions réciproques qui aboutissent au versement de 38 892 € dont les modalités de négociation sont détaillées dans le protocole transactionnel.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **1/3 – Passation d'un protocole transactionnel relatif au projet de requalification des espaces publics au rez-de-chaussée de la résidence de l'Europe**

M. le Maire ajoute que dans le même esprit, les travaux du rez-de-chaussée de la résidence de l'Europe réalisés par le groupement d'entreprises EIFFAGE et JARBEAU a donné lieu à des travaux et à des délais supplémentaires.

Il précise que le protocole transactionnel a été négocié pour un montant de 21 433 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **2/1 – Délégation de Service Public pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement – Décision d'attribution**

M. le Maire explique qu'il s'agit du renouvellement du contrat d'affermage des marchés attribués à la société SOMAREP et que l'envoi du dossier aux membres du conseil municipal 15 jours avant est une obligation légale.

M. JONCQUEL rappelle que la délibération du 30 juin avait approuvé :

- le recours à une Délégation de Service Public pour l'exploitation des marchés, prolongeant ainsi ce mode de gestion,
- les principales caractéristiques des prestations demandées notamment sur les nouveaux espaces publics requalifiés,
- les nouveaux montants des droits de place restant parmi les moins chers des marchés de la Métropole.

Il ajoute qu'il a également été approuvé de mettre en œuvre la procédure de DSP pour obtenir un nouveau délégataire avant le 31 octobre, pour une durée de 3 ans et 2 mois.

Il précise que depuis la procédure s'est mise en œuvre en lançant une consultation : 3 offres ont été reçues, une a été jugée irrecevable et deux ont été analysées.

Il souligne que la commission de Délégation de Service Public a jugé que la SAS SOMAREP avait proposé la meilleure offre.

Il ajoute qu'il s'agit d'une offre adaptée aux attentes de la Ville qui souhaite des marchés accueillants, bien implantés dans des espaces publics requalifiés et embellis. Des marchés bien achalandés avec des commerçants fidélisés et diversifiés (surtout en alimentaire) et aussi des marchés animés avec différents événements rythmant l'année.

Il annonce également des marchés éco-responsables : démarche de développement durable, de limitation des déchets, de respect du cadre de vie, de promotion des circuits courts.

Il fait part aussi de la bonne gestion des marchés avec un effort de lisibilité des résultats de l'année qui sera demandé au délégataire même si l'enjeu financier est très secondaire à l'échelle des finances de la Ville puisque la DSP porte sur un montant de 18 à 23 K€ avec un montant de redevance versée à la Ville entre 1 600 et 1 800 €.

Et enfin, des marchés bien tenus. Sur ce point, M. JONCQUEL ajoute que la SAS SOMAREP propose de reconduire le placier actuel qui donne entière satisfaction et qui a su, de par son savoir-faire et son comportement, retisser un lien entre tous les acteurs des marchés. Il précise que la Ville sera bien sûr associée aux éventuelles procédures de remplacement du placier.

M. JONCQUEL annonce qu'il s'agit de proposer au conseil de suivre l'avis de la commission de Délégation de Service Public en autorisant Monsieur le Maire à signer le contrat d'affermage avec la société SOMAREP.

M. le Maire demande à M. JONCQUEL de remercier le placier Alex pour son excellent travail.

Mme LAVALLEZ indique qu'elle est interpellée par des commerçants qui s'interrogent sur la poursuite des animations proposées par la SOMAREP.

Elle insiste à nouveau sur les problèmes de chutes des personnes âgées lors des marchés aux mêmes endroits.

M. le Maire lui répond qu'il n'y a pas de problème particulier avec les dalles par temps sec. Il ajoute que c'est plus délicat lorsqu'il gèle avec des problèmes d'adhérence. Il souligne que des dispositions préventives avec salage et sablage ont lieu en fonction des prévisions météo.

Il précise que des poteaux rouges amovibles ont été rajoutés sur les pentes avec les marches pour guider les passants et note que les choses ont été pensées par la MEL en terme d'accessibilité.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **3/1 – Travaux des sanitaires de l'école La Paix – Remise de pénalités de retard appliquées à l'entreprise BRGC**

M. le Maire indique que la réalisation est qualitative mais que sur l'un des lots, l'entreprise a explosé les délais. Il précise que si l'on fait fonctionner la pénalité, elle s'élèverait à 60 % du coût des travaux et qu'il est proposé de diminuer les pénalités en fixant le montant de celles-ci à 4 000 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **4/1 – Décision Budgétaire Modificative n° 3 – Budget principal et budget annexe patrimoine locatif**

M. BOSSUT explique qu'il y a dans cette DBM des éléments traditionnels et un lot d'écritures exceptionnelles liées au statut de la salle Allende vis-à-vis de la TVA.

Il évoque tout d'abord :

- les dépenses supplémentaires liées aux attaques portées contre les systèmes informatiques,
- les conséquences de la délibération du dernier CM pour les indemnités des conseillers délégués,

- les frais de personnel issus de la mise en application du nouveau projet d'établissement de l'école de musique,
- l'accumulation d'arrêts de travail à la bibliothèque nécessitant des remplacements de longue durée,
- le nettoyage de la voirie avec l'augmentation des passages dans les traversants de la galerie de l'Europe,
- l'acquisition de l'emprise de l'ancien LIDL et les charges afférentes de copropriété.

Il aborde ensuite un sujet plus technique qui concerne la TVA en précisant que la Préfecture, suite à l'envoi du bordereau de FCTVA qui reprend l'ensemble des dépenses éligibles à la TVA, a indiqué que la salle de spectacle Allende relevait du secteur concurrentiel et qu'à ce titre, elle ne pouvait bénéficier du FCTVA.

Il ajoute qu'il faut donc revisiter intégralement les écritures comptables et que la rétroactivité est de 2 ans.

Il précise qu'il s'agit d'annuler par une recette de compensation les dépenses TTC et de les réinscrire en HT et de rembourser les sommes perçues au titre du FCTVA pour 2015 et 2016.

Il indique que ces réinscriptions sont faites sur des comptes non relatifs à des opérations d'ordre et que par conséquent le Compte Administratif 2017 sera difficile à comprendre.

Il note que cela ne change rien pour l'équipement dans un premier temps puisque la Ville ne perçoit plus le FCTVA mais que la TVA acquittée va devenir de la TVA déductible sur le compte de TVA pour 2015, 2016 et 2017.

Toutefois, il souligne que cet établissement est considéré entrant dans le champ concurrentiel pour partie et dans le champ public pour une autre partie, que la TVA payée n'est ainsi pas intégralement déductible et qu'il faut donc calculer le coefficient de déductibilité.

Il ajoute un dernier élément qu'il qualifie d'opération de haute voltige avec la livraison à soi-même (LASM).

Il indique que cette opération va coûter un peu d'argent avec 2 facteurs d'optimisation :

- la détermination du coefficient de déductibilité,
- le calcul de l'assiette.

Il remercie les services dont M. LAVOINE et M. BAYARD, Trésorier de la Ville, ainsi que la nouvelle Directrice des finances, Mme Blanche MARTIN.

M. le Maire remercie M. BOSSUT pour ses investigations sur cette question.

M. GARCIA juge cette opération très compliquée et regrette qu'elle coûte au final 400 000 € à la Ville.

Il annonce qu'il s'abstiendra sur cette délibération par cohérence avec le vote du budget.

Il s'interroge sur l'augmentation des heures travaillées dans le service de la restauration scolaire et demande s'il s'agit d'une hausse de la fréquentation ou d'une augmentation des arrêts de travail.

Il s'interroge également sur l'achat des cellules du magasin LIDL compte tenu du coût des charges et sur l'attrait de nouveaux commerces dans la galerie de l'Europe compte tenu de la présence de cellules vides. Il ajoute que la Ville n'a pas vocation à être propriétaire de cellules commerciales.

Il suggère enfin de faire participer les habitants en leur proposant, comme le font d'autres communes, de réserver un pourcentage du budget pour des projets soumis au vote de la population. Il considère que cette proposition permettrait de faire participer les habitants en leur permettant de faire des choix sur des projets par quartier.

M. le Maire lui répond qu'il est ravi de voir que M. LEBON l'a convaincu et lui précise que le fonds de travaux urbains sera lancé dans cette mouvance.

Il rappelle que nous vivons dans une démocratie représentative.

M. BOSSUT lui répond sur les charges de personnel qu'un premier bilan des arrêts de travail réalisé en octobre a conduit à un coût supplémentaire pour la Ville et que la progression du nombre de rationnaires dans les restaurants scolaires a engendré davantage de personnel.

Il ajoute qu'il faut néanmoins relativiser cette augmentation de 40 000 € au regard des 3 millions d'euros de charges de personnel.

M. le Maire lui répond au sujet du commerce de la galerie de l'Europe qu'ils y réfléchissent depuis plus de 10 ans et qu'il en a assez des études, des analyses et des points de vue.

Il souligne que les commerçants ont besoin de clients et qu'on ne peut pas se plaindre de la diminution du commerce de proximité si l'on n'est pas client.

Il ajoute que les quelques endroits en France où les linéaires commerciaux tiennent sont ceux qui possèdent autour une clientèle au pouvoir d'achat élevé.



Il souligne qu'il faut être pragmatique en proposant un environnement commercial satisfaisant avec un rez-de-chaussée de la résidence Europe plus avenant et des avantages en termes de charges et de loyers. Il approuve l'initiative de la MEL pour acquérir les cellules et proposer des loyers avantageux comme ce fut le cas pour Carrefour City.

Il ajoute qu'il faut des animations commerciales autour de l'Europe et des offres nouvelles de la part des commerçants avec une qualité maximale comme c'est le cas de la boulangerie de la rue de l'An 40.

Mme LAVALLEZ s'étonne qu'on n'annonce pas ce qui va se passer pour les commerces de la résidence de l'Europe afin d'attirer le regard des gens.

M. DECLERCQ approuve la suggestion de M. GARCIA sur le fait de proposer un budget aux habitants comme par exemple pour la place de Bourgogne afin d'impliquer les jeunes du quartier et d'éviter les dégradations.

Cette délibération est adoptée avec 31 voix pour ; 3 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. GARCIA, Mme LAVALLEZ et M. TONDEUX.

#### **5/1 – Modification du tableau des effectifs municipaux au 1<sup>er</sup> novembre 2017**

M. le Maire salue l'arrivée de Mme Blanche MARTIN à la direction des finances en remplacement de M. DUBRULLE et annonce le départ de Mme Aude DAVOINE qui rejoint la commune de GRUSON comme DGS et l'arrivée de Mme ROCHE en provenance de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes.

Il salue également Mme PENNEROUX du service des finances qui est partie en retraite l'été dernier.

Il dit enfin avoir une pensée pour David et Cécile BODART des services informatique et CCAS compte tenu des difficultés de santé difficilement surmontables que connaît cette dernière.

M. DECLERCQ s'interroge sur l'occupation du poste de chef du service de Police Municipale qui va bientôt se libérer.

M. le Maire lui répond que le remplacement de M. VERBEKE suite à son prochain départ en retraite est prévu.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **8/1 – Tarification des équipements sportifs aux collèves**

M. le Maire explique qu'auparavant le Département versait 14 € de l'heure pour l'utilisation des salles de sport par les collégiens pour une recette annuelle de 40 000 €.

Il annonce que le système a changé et que dorénavant le Département verse aux collèges une subvention sur la base d'un nombre d'heures fixe par établissement (828 heures pour le collège Rabelais au lieu des 2 000 heures d'occupation et 396 pour le collège Descartes au lieu des 800 heures d'occupation) sur la base d'un montant de 12 € de l'heure.

Il précise que la subvention s'élève désormais à 15 000 € et que la dernière porte à laquelle viennent frapper les chefs d'établissement suite aux désengagements est celle de la Mairie.

Il annonce que la Ville a décidé de fixer un tarif symbolique de 4 € de l'heure au-delà du forfait du Département équivalant à un montant de 5 000 € au bénéfice de la Ville dont la compensation financière au final s'élève à 20 000 € au lieu des 40 000 € versés précédemment.

Il ajoute que le Département s'est également désengagé sur le financement des référents RSA (de 75 000 € à 30 000 €), sur la dotation pour l'aide sociale et a également revu à la baisse les prix de journée pour les personnes âgées.

Il rappelle le coup de matraque sur le taux de taxe foncière avec une augmentation moyenne de 70 € par ménage et souligne que les villes aussi ont leurs limites.

Mme DA CONCEIÇÃO annonce que cette délibération pourrait passer pour banalement technique puisqu'il s'agit de réviser un coût de location de salle de sport municipale. Or, elle est le fruit d'une décision du Département qui décide brutalement unilatéralement de changer les règles d'un jeu qu'il avait lui-même défini il y a quelques années et dont les conditions d'exercice ne semblaient pas devoir être remises en cause au regard de leur juste équilibre.

Elle indique que le Département tournant le dos à l'adage « ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fasse » s'inspire de méthode que l'on dénonçait notamment vis-à-vis de l'Etat et qui consiste à transférer « la patate chaude » de ses problèmes à autrui.

Elle ajoute que les collèges du Nord sont désormais pris en otage.

Elle précise que les communes sont mises au pied du mur de règles soudainement changées et surtout de règles qui méconnaissent la réalité des coûts supportés par les communes pour la gestion et l'entretien de tels équipements.

Elle souligne que ce mauvais coup porté par Monsieur LECERF et son équipe ne vient pas seul.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **13/1 – Avis du conseil municipal sur le rapport annuel du Contrat de Ville Métropolitain**

M. le Maire explique que le rapport annuel sur le Contrat de Ville Métropolitain est soumis pour avis au conseil municipal et au conseil citoyen.

Il ajoute qu'il s'agit d'une synthèse intéressante avec une présentation des zonages, du partenariat mobilisé et des priorités définies au niveau de la Métropole.

Il indique que la rénovation urbaine est devenue un des volets du Contrat de Ville et que la situation de chaque quartier y est décrite sur différentes thématiques. Il souligne que la rénovation urbaine est un sujet essentiel pour l'avenir de la commune et rappelle que la Ville est éligible au titre des quartiers d'intérêt national.

Il souhaite faire passer un double message : un message d'impatience et d'inquiétude pour la suite.

Il souligne qu'il est toujours favorable au fait que la Métropole joue un rôle plus important dans le pilotage qui était une des faiblesses de la première mandature marquée par un manque de cohérence et d'efficacité.

Il rappelle que la loi LAMY date de février 2014, que l'élection à la MEL remonte à mai 2014 et que l'annonce de la géographie prioritaire a eu lieu en décembre 2014.

Il s'inquiète que 3 ans et demi après la nouvelle loi, rien ne se soit passé dans les 5 villes concernées par le programme national et les 4 villes concernées par le programme régional et se demande si quelque chose se passera d'ici la fin du mandat en 2020.

Il vante la volonté de Jean-Louis BORLOO en 2003 et l'effet laser qui consistait à identifier les secteurs où il fallait intervenir en priorité en allant vite et fort.

Il regrette que la MEL joue un effet d'échelle supplémentaire et apporte une sorte de complication des systèmes. Il prend comme exemple le commerce pour lequel la MEL a mis 3 ans et demi pour trouver une idée concrète à travers le fonds de concours.

Il ajoute que dans les quartiers, les degrés d'avancement sont différents comme par exemple pour la Maire de Loos qui découvre les projets de rénovation urbaine.

Il fait également part de son inquiétude sur le tour de table des financeurs que ce soit l'ANRU qui annonce une participation de 5 milliards d'euros contre 12 milliards pour le 1<sup>er</sup> ANRU ou la Région qui avait apporté 360 millions dans le cadre du premier ANRU qui concernait 2 départements (le Nord et le Pas-de Calais) alors qu'elle annonce une participation de 220 millions d'euros sur le prochain ANRU pour les 5 départements de la Région Hauts-de-France.

Il indique que pour beaucoup de communes l'investissement a baissé plus longtemps et plus fort et que le redémarrage de l'investissement communal est moins rapide dans le cycle électoral. Il regrette que les villes manquent de visibilité notamment de la part de la MEL même si dans le ROB est annoncée une participation à hauteur de 26 millions d'euros par an dans les 10 prochaines années.

Il rappelle que dans l'ANRU 1, la MEL a été un contributeur essentiel sur les espaces publics comme le démontrent les deux protocoles transactionnels délibérés en début de séance et ajoute que le questionnement est à la fois financier et organisationnel avec les unités territoriales de voirie qui pourraient être chargées des opérations de gestion des travaux sur les espaces publics.

Il souligne également le rôle des bailleurs qui ont investi à Mons en Barœul dans le cadre du premier ANRU 80 millions d'euros sur les 200 millions d'euros répartis entre Vilogia et Partenord Habitat.

Il indique que la diminution, l'année prochaine, de 50 € de l'APL doit être accompagnée de la part des bailleurs d'une baisse d'autant des loyers ce qui représente une diminution de leurs recettes d'1,7 milliard d'euros. Il ajoute que dans ce cas et malgré le fait qu'ils ne soient pas tous dans la même situation, les bailleurs répondent tous qu'il serait impossible pour eux de faire la rénovation urbaine.

Il souligne qu'on est en train de tuer à petit feu la rénovation urbaine alors que pendant ce temps les études sont lancées et que si les bailleurs sont étranglés, la première variable d'ajustement sera la rénovation urbaine.

Il précise que 300 000 habitants de la Métropole Européenne de Lille font partie de la géographie prioritaire et que 70 000 habitants sont concernés par l'ANRU 2 parmi lesquels 10 000 Monsois qui habitent le « Nouveau Mons ».

Il met également en garde contre l'effet « boomerang » pour les Maires et du problème de crédibilité de la parole publique qui est extrêmement grave et que Valérie LETARD a dénoncé dans son rapport d'évaluation sénatorial.

Il s'inquiète également du risque de dégradation des quartiers et rappelle l'objectif pour Mons en Barœul de sortir de la géographie prioritaire. Il ajoute que pour la première fois, la Ville fait face à des refus d'occuper des immeubles qui n'ont pas été réhabilités dans le « Nouveau Mons » et que les effets de contrastes sont difficiles à gérer comme par exemple pour le quartier « Bourgogne » où il faut finir le travail.

Il rappelle que les bailleurs sont la clé de voûte et qu'une grande mobilisation de l'Etat, de la Région et de la MEL est nécessaire aux côtés de la Ville qui sera là.

Il souligne enfin qu'il faut continuer à tendre la main à ces quartiers dont on ne parle que quand ça va mal.

Mme CHABANE annonce que ce rapport pédagogique arrive au moment où la Politique de la Ville fête ses 40 ans d'existence dans un contexte de grande inquiétude voire de colère des élus et des professionnels concernés.

Elle ajoute que cette inquiétude, cette colère sont à la hauteur de la richesse humaine qui se trouve dans les quartiers dits sensibles.

Elle souligne qu'une forme de stagnation de l'action publique est à craindre.

Elle fait part qu'à Mons en Barœul, tout est mis en œuvre depuis des années pour faire de cette Politique de la Ville, une politique globale portée par une ambition afin d'éviter le repli social, économique et culturel des citoyens les plus fragilisés.

Elle précise qu'au travers du Contrat de Ville, la Ville porte l'ambition d'apporter des réponses à cette situation sociale.

Elle explique que le projet est piloté par un trio : la commune qui assure l'ancrage local et elle espère que l'intercommunalité et l'Etat garantiront la possibilité d'une solidarité à l'échelle globale.

Elle rappelle que la Politique de la Ville balaie un champ d'actions très large :

- prévention de la délinquance (stratégie territoriale),
- GUP (charte),
- conseils citoyens.

Elle note qu'à Mons, la Ville a décidé en termes de gouvernance locale de fonder l'action sur la co-construction (démocratie participative) avec un comité de pilotage annuel, des comités techniques trimestriels, des ateliers thématiques. Le Contrat de Ville monsois est le résultat d'un partenariat fort avec les associations, les services de la Ville, les acteurs institutionnels. Et tout cela au service des Monsois.

Elle indique qu'au travers d'axes de travail définis ensemble, le réseau des acteurs locaux se mobilise pour construire la programmation qui est présentée tous les ans en décembre.

- ⇒ décroïsonner et adapter l'offre culturelle
- ⇒ prévention sociale, éducation et citoyenneté
- ⇒ accompagner les enfants et les jeunes en difficultés
- ⇒ soutenir les parcours éducatifs
- ⇒ améliorer la qualité de vie des habitants
- ⇒ l'accès à la prévention et aux soins
- ⇒ encourager l'esprit d'entreprenariat

Mme CHABANE remercie chaleureusement les conseillers citoyens monsois pour leur implication et leur motivation. Ils ont été invités à participer aux travaux d'évaluation.

Elle souligne la pertinence d'un certain nombre d'actions portées par la Politique de la Ville et la Ville a présenté sa gouvernance, les programmations.

Elle souhaite, au travers de ses propos, mettre de l'humain dans ce rapport métropolitain.

Elle ajoute que malgré les 40 ans de la Politique de la Ville, les effets leviers tant attendus, tant espérés se font malgré tout attendre.

Elle annonce le « changement de méthode » de Julien DENORMANDIE.

Elle espère que ce changement ne va pas s'apparenter à une approche purement comptable de cette politique publique ô combien importante pour préserver ce lieu fragile entre les citoyens.

Elle fait part de son optimisme et de son enthousiasme face au dynamisme de ses porteurs de projets, des associations et fait part également de son inquiétude quand le projet global du gouvernement peine à être compréhensible.

Elle espère ne pas assister à l'enterrement redouté de la Politique de la Ville.

M. GARCIA estime qu'il y a beaucoup de raisons d'être pessimiste à la lecture du rapport qui présente des indicateurs assez mauvais concernant la part des personnes sans diplômes, le taux d'activité, la part des chômeurs par exemple.

Il ajoute que les écarts s'accroissent entre 2008 et 2013 malgré le travail fait et le plan BORLOO. Il comprend qu'il y ait moins d'argent que pour l'ANRU 1 porté par Jean-Louis BORLOO et Jacques CHIRAC mais regrette qu'il n'y ait pas une grande figure nationale pour porter ce projet.

Il dénonce au niveau de la MEL l'effet usine à gaz avec une perte de crédibilité pour l'action publique même s'il reconnaît que cela part d'un bon sentiment en termes de concertation et de calcul des coûts mais il craint que cette action ne soit rattrapée par les contraintes budgétaires.

Il considère que la fracture territoriale est un des grands sujets de la France pour les 20 prochaines années au sein des grandes métropoles et qu'il faut mettre de l'argent et de l'emploi dans les quartiers en difficulté. Il estime qu'il faut régler la question de l'exclusion avec celle de l'appartenance à la même Nation et à la même Métropole et juge qu'opposer les Français qui réussissent aux autres est une mauvaise manière de parler aux Français.

Il s'inquiète des faibles taux de participation au 2<sup>ème</sup> tour des élections législatives dans les quartiers en difficulté de la Métropole et ajoute qu'il faut créer davantage d'emplois comme c'est le cas à Bordeaux ou à Toulouse et regrette que le consensus à la MEL ne permette pas de dégager une politique économique et de l'emploi intéressante.

Il cite enfin l'exemple du patron de l'entreprise OVH à Roubaix qui a reçu le prix de l'entrepreneur de l'année et s'est engagé à former des habitants vivant dans les quartiers difficiles de Roubaix. Il propose aux patrons de la Mondiale, d'Heineken ou d'API Restauration d'avoir également une démarche de formation pour les Monsois et de devenir des entreprises citoyennes qui consacrent des ressources pour le territoire où elles sont implantées.

M. le Maire lui répond qu'en termes d'emplois, l'objectif du Contrat de Ville est de réduire de moitié la proportion de demandeurs d'emploi dans les quartiers difficiles.

Il ajoute que c'est dans la Métropole lilloise que les inégalités sociales, spatiales et urbaines sont les plus importantes en France et que tous les indicateurs démontrent qu'elles s'accroissent.

Il note que lorsque la conjoncture économique va mieux, ça repart plus tard dans les quartiers de Politique de la Ville et indique que grâce à l'ANRU 1 ce sont 170 000 emplois directs, y compris grâce aux clauses d'insertion, qui ont été créés grâce notamment aux investissements des bailleurs qui ont été multipliés par 2,5 depuis 2005.

Il rappelle que la Ville de Mons en Barœul est particulièrement concernée avec la plus grande ZUP du Département et son poids considérable à l'échelle de la ville.

Pas de vote.

### **13/2 – Présentation du plan de formation 2017-2019 des agents de la Ville**

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une présentation du plan de formation porté par Mme DELAHAYE et les organismes paritaires de la Ville.

M. TONDEUX s'étonne du nombre de formations dans le secteur de l'informatique qu'il juge peu utiles et des formations « Web » inexistantes.

M. BOSSUT lui répond qu'il serait étonné de la réalité de la fracture numérique.

Pas de vote.

### **13/3 – Présentation des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord**

Pas de vote.

**13/4 – Présentation des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de marchés publics**

Pas de vote.